



CONSEILS
MUNICIPAUX
P. 2



HOMMAGE A
M. ROUQUIER
P. 3



ATELIER DES
LUTINS
P.4



OÙ VONT
LES IMPÔTS?
P. 3



COURRIER DES
LECTEURS
P. 4



CONTE DE NOËL
P.4

Agenda Culturel

AGENDA
P.4

<https://etrechyensembleetsolidaires.fr/>

STRÉPINIA' COM

LA GAZETTE QUI VOUS INFORME AUTREMENT

Etréchy ensemble et solidaires



EDITO

Au fil de ces pages, un même fil conducteur relie nos sujets : celui du temps, de la responsabilité et de la proximité.

Le temps qui façonne nos Communes, celui qu'il faut savoir consacrer à ce qui compte vraiment. Et la responsabilité de chaque élu, majorité ou opposition, de garder les pieds sur terre quand les promesses se parent d'effets d'annonce.

Nous l'observons avec constance : à Étréchy, les urgences du quotidien méritent autant d'attention que les projets «vitrines». Les écoles qui doivent rester accueillantes et sûres, la sécurité dans nos quartiers et hameaux, l'eau et l'assainissement qu'il faut entretenir avec sérieux, et l'accès aux soins, qui devient chaque année plus fragile avec le manque de médecins sur notre territoire. Ces priorités, moins spectaculaires, façonnent pourtant la qualité de vie bien plus sûrement que les aménagements photogéniques.

Mais au-delà de la critique, il y a surtout un appel : celui à la solidarité et à la vigilance partagée. Rendre hommage à celles et ceux qui ont fait vivre la Commune, soutenir ceux qui traversent des épreuves, encourager la coopération entre citoyens, élus, associations... c'est cela, le cœur d'une ville qui ne se résume pas à ses murs, mais à son esprit.

En cette fin d'année, que chacun puisse trouver un peu de chaleur, d'écoute et de sérénité. Que les fêtes soient pour tous un temps de bienveillance et de partage, et que la nouvelle année nous donne, collectivement, la force de continuer à faire vivre Étréchy, ensemble et solidaires.

Fanny MEZAGUER (Présidente E.E.S)

Le Maire au fil du temps

Aux origines : un agent du pouvoir royal

Le terme « Maire » dérive du latin *major*, signifiant « supérieur ». Sous les Mérovingiens, le «Maire du palais» est un haut dignitaire chargé de gouverner au nom du souverain. Au fil du Moyen Âge, certaines villes obtiennent des chartes communales leur permettant de désigner leurs représentants locaux, appelés échevins ou consuls, mais le pouvoir reste largement centralisé. Sous l'Ancien Régime, le Maire est avant tout le relais du pouvoir royal. Il veille à la collecte des impôts, au maintien de l'ordre et à l'application des décisions du roi. Dans la plupart des cas, il n'est pas élu par les habitants, mais nommé par les notables ou directement par l'autorité royale.

1789 : la Révolution et l'émergence du Maire citoyen

La Révolution française bouleverse l'ordre établi. Le décret du 14 décembre 1789 crée les communes et instaure l'élection des Maires par les citoyens. Le Maire devient alors un représentant du peuple, porteur des idéaux démocratiques naissants. Cependant, cette autonomie est vite restreinte : sous Napoléon Bonaparte, les Maires des grandes villes sont à nouveau désignés par le pouvoir central. Tout au long du XIXe siècle, l'État conserve une forte emprise sur l'administration locale.

1884 : naissance de la mairie républicaine

La loi municipale du 5 avril 1884, adoptée sous la Troisième République, constitue un tournant majeur. Elle établit durablement les règles de la démocratie communale : les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel, et le Maire est choisi parmi eux. Depuis cette loi, toujours en vigueur, le Maire incarne à la fois l'État et la collectivité locale. Il célèbre les mariages, gère l'état civil, veille à la sécurité publique, tout en pilotant les politiques locales et le développement de la commune.

Le Maire contemporain: un élu de proximité aux responsabilités élargies

Avec les lois de décentralisation de 1982, les Maires acquièrent une autonomie renforcée. Ils disposent de marges de manœuvre accrues pour gérer les affaires locales, mais doivent aussi composer avec des responsabilités plus complexes, notamment dans le cadre des intercommunalités et du partage des compétences. Aujourd'hui, le Maire reste pour beaucoup de citoyens la figure politique la plus accessible : un élu engagé, proche de ses administrés, profondément enraciné dans la vie locale. À travers les siècles, le Maire a su évoluer avec les institutions et les attentes de la société. De serviteur du roi à élu du peuple, il incarne désormais le visage concret de la République au quotidien, garant du lien social, de la solidarité et du vivre-ensemble.

QUIZ : Mais alors quand Marianne apparaît-elle?
(Réponse en page 4)



Echos

...de la vie municipale

Temps forts des derniers Conseils municipaux

Lors du Conseil de septembre, nous avons retenu ces points essentiels :

Le Champ de foire

👉 C'est un chantier au calendrier bien opportun ?

Difficile, bien sûr, de s'opposer à un projet qui promet un espace public plus accueillant et une aire de jeux pour les familles. Mais le calendrier interroge : pourquoi programmer une livraison juste avant mars 2026, à la veille des élections municipales ? Cette coïncidence laisse planer le doute sur les priorités réelles du projet.

👉 Les finances sont déjà sous tension

Sur le plan budgétaire, nous avons de quoi nous faire du souci. Les paiements s'étaleront sur deux exercices, et tout laisse penser à un projet conçu pour être inauguré au bon moment plutôt que planifié avec discernement.

En 2025, il était prévu d'investir 2,66 M€ ; déjà 2,2 M€ sont engagés en septembre. Comment y ajouter un Champ de Foire estimé à 606.000 €, ou un trottoir vers Vaucelas évalué à 458.000 €, utile aux riverains et surtout aux 60 à 70 logements à venir ?

👉 Et après 2025... quel budget nous restera-t-il ?

Faute d'avoir commencé à régler ces chantiers à l'automne, tout laisse penser que les marges financières sont déjà étroites, une fois déduits les restes à réaliser. Pour éviter d'afficher un budget d'investissement 2025 en tension, l'essentiel des dépenses serait donc reporté sur 2026 : Champ de Foire, trottoirs de Vaucelas, aménagements à Fontaineliveau (évoqués dans le bulletin municipal, mais sans chiffrage). Nous avons posé la question la plus simple : quelle sera la capacité d'investissement réellement disponible en 2026, une fois ces reports intégrés ?

Aucune réponse chiffrée. Ni du Maire, ni de l'adjoint aux finances. Aucune autre réponse n'a été donnée lors de la commission finances du 24 septembre où nous avions besoin de vérifier cela avant d'écrire cette gazette. Comment débattre sereinement sans informations chiffrées ?

Les questions orales

👉 un outil bien essentiel au débat démocratique local

Souvent méconnues, les questions orales sont des piliers du débat démocratique local. Elles permettent aux élus, majorité comme opposition, et au public d'interroger directement la municipalité sur des sujets concrets. Préparées en amont et lues par le Maire en séance, elles garantissent transparence et représentativité.

Depuis bientôt six ans, nous les utilisons pour relayer les préoccupations des Strépiniacois. Être élu d'opposition, ce n'est pas "être contre", mais rester vigilant, constructif et au service de l'intérêt collectif. Sans voix différente, pas de débat ; sans débat, pas de transparence.

Et cette vigilance porte ses fruits : après notre précédente gazette alertant sur la dangerosité de l'accès à Fontaineliveau et notre question orale, la municipalité a confirmé l'installation d'un radar sur la RN20 et la sécurisation de l'entrée du hameau, budgétisée par le Département pour 2026. Des avancées qui rappellent qu'un dialogue persévérant finit toujours par produire des résultats. Notre voix reste libre, honnête, et fidèle à ce qui nous anime depuis le premier jour : servir Étréchy, autrement, ensemble et solidairement.

Echos

...de la vie intercommunale

Quand la CCEJR oublie le terrain...

Depuis le 2 octobre, une riveraine d'Étréchy attend toujours l'intervention promise par la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR) pour un problème de canalisation signalé et reconnu par ses services.

Malgré plusieurs relances, aucune action concrète n'a été engagée pendant des semaines et aucune information claire n'a été transmise à l'habitante concernée.

Ce n'est que très récemment qu'une réponse officielle lui a été adressée, indiquant que, «selon le constat de la société ***, les prestations ont été correctement exécutées et aucune malfaçon n'a été relevée».

Autrement dit, l'affaire est close... sans qu'aucune vérification contradictoire ou rencontre sur place n'ait eu lieu avec la riveraine. Ce simple exemple illustre un dysfonctionnement plus large : une intercommunalité peu active, éloignée du terrain et peu transparente dans sa communication.

L'assainissement, comme d'autres compétences transférées, exige pourtant réactivité, proximité et suivi. Son coût, lui, ne va pas aller en se réduisant, compte tenu de la vétusté de nos réseaux.

Quand la CCEJR tarde à agir ou se limite à des échanges administratifs, ce sont les citoyens qui subissent et les Communes qui se retrouvent à gérer seules les conséquences. L'intercommunalité devrait être un outil de coopération efficace, au service du terrain ; pas une couche supplémentaire où la responsabilité se dilue. Si la CCEJR choisissait d'augmenter le coût de sa communication pour mieux informer, personne ne s'en offusquerait. À condition, bien sûr, de renouer avec l'essentiel : un contact réel avec les habitants, au-delà d'un site Internet devenu lointain depuis la disparition du bulletin papier.

S'il fallait retenir une chose importante, la CCEJR et ses habitants: un dialogue de sourds

C'est maintenant plus qu'une bibliothèque, c'est une mémoire



M. Rouquier ici à droite lors d'un match de foot avec M. Barth Maire d'Ostrach

Quand une personnalité strépiniacoise décède, la coutume veut qu'on donne son nom à une rue ou à un bâtiment municipal : c'est un hommage à son action dans la Commune. Mais qui choisit ? Et sur quels critères ? D'ailleurs certains ont été honorés de leur vivant ! Pour ce qui concerne Jean-Marie Rouquier, la cérémonie dite de « nommage » a donné lieu à la parution de nombreux témoignages et éloges de la part de ses collistiers et des citoyens.

On peut dire qu'il était grand temps de se souvenir de toutes les initiatives de son mandat de Maire de 1977 à 1983 comme la création d'un bulletin municipal avec les moyens modestes d'une ronéo à encre, la mise en place des classes transplantées, la relance du jumelage et la création de la bibliothèque.

Candidat certes sous une étiquette politique, il n'a jamais évoqué de question partisane, très respectueux de l'opposition, et traitant les sujets parfois avec humour. Homme très cultivé, professeur, mais aussi « rat de bibliothèque », il aurait appris l'araméen pour lire les textes religieux dans leur langue d'origine. Catholique pratiquant, servant la paroisse en jouant de l'harmonium le dimanche, et laïc, servant la communauté d'Étréchy en prenant sur ses indemnités de Maire pour aider les associations caritatives ou les coopératives.

NDLR : nous ne pouvions que relever cette astuce sémantique
- hommage = respect, reconnaissance
- nommage = attribution d'un nom à un objet

Où va réellement la part communale de l'impôt foncier ?

Derrière chaque tuyau, chaque mètre de réseau, il y a des factures, mais aussi la qualité de notre eau, nos routes et nos foyers. Depuis le transfert de la compétence **eau et assainissement** à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR), la répartition des rôles et des financements s'est considérablement compliquée. À Étréchy, une partie des anciens excédents du budget « eau et assainissement » soit **205 000 € prévus dès 2017**, n'a jamais été transférée à l'intercommunalité. Seuls **15 %** de cette somme ont suivi leur destination initiale ; le reste a été réintégré au budget communal. Le président de la CCEJR a d'ailleurs reconnu, en mars 2024, son erreur de ne pas avoir insisté pour récupérer la totalité de ces fonds.

Pourtant, les **besoins étaient identifiés et urgents**. En septembre 2023, la CCEJR a adopté un **plan pluriannuel d'assainissement de 3,65 millions d'euros sur dix ans**, auxquels s'ajoutent **1,5 million d'euros** pour la station d'épuration.

Les travaux sont répartis en trois phases :

- 2024 – 2026 : **495 mètres** de réseaux à reprendre sur l'avenue d'Orléans, la rue du Moulin à Vent, le boulevard des Lavandières, la rue des Tulipiers, l'allée de la Juine et l'avenue d'Ostrach ;
- 2027–2030 : **400 mètres** sur l'avenue Foch, l'impasse des Gravelles, la rue des Chênes Rouges et la rue Lully ;
- 2031–2034 : **972 mètres** sur la rue de la Tourelle, la rue des Basses Prasles, le boulevard Saint-Vincent, la rue Marcel Plisson, l'allée du Clos du Moulin, la rue des Martrois, le boulevard de la Gare, ainsi qu'à nouveau l'impasse des Gravelles et la rue des Chênes Rouges.

Soit **1 867 mètres de canalisations**, pour un coût total de **3,65 M€**, soit environ **1 955 € le mètre linéaire**, très au-dessus du coût moyen national estimé à 250 € (sauf erreur de notre part).

De plus, la CCEJR refacture environ 5 € par mètre linéaire aux Communes membres : un écart qui interroge sur la transparence de la méthode de calcul.

Pour compenser les charges liées aux compétences transférées, Étréchy verse chaque année une attribution de compensation, de 60.000 € en 2025. Au final, en prenant en charge ce programme de travaux, la CCEJR évite à la Commune près de 3,5 millions d'euros de dépenses.

Et pourtant : **les 4,4 millions d'euros d'impôts fonciers perçus chaque année par la Commune ne financent ni l'entretien ni la modernisation de ces réseaux essentiels**. Ils servent principalement à des projets visibles, coûteux, mais rarement prioritaires, pendant que l'eau, l'assainissement, l'éclairage public, la qualité de nos routes attendent.

Certaines décisions interrogent. Le boulevard Saint-Vincent, réaménagé en 2019, figure déjà dans les priorités du plan d'assainissement : est-ce vraiment l'urgence, dans un réseau long de plus de 33 km ?

De même, les trottoirs de la rue de Vaucelas, utiles, certes ; semblent surtout anticiper les 60 à 70 futurs logements plutôt que répondre aux besoins immédiats du hameau tout là haut.

👉 Et pour la Commune, où va réellement l'impôt foncier ?

Ceux qui vous répondront « l'eau, les trottoirs, les routes, l'aide à domicile... » se trompent : tout cela relève de la CCEJR. Avant 2017, ces compétences justifiaient un tel niveau d'imposition. Aujourd'hui, elles ne sont plus communales... mais la part communale de l'impôt, elle, a augmenté en 2022 et deux emprunts ont été contractés la même année, sans véritable débat public, sinon incriminer les baisses de dotation de l'Etat et le manque d'aide de la CCEJR (sauf que plus haut, nous expliquons certains gains, grâce à elle).

En résumé : les compétences ont été transférées, mais la facture, elle, est restée ; voire a augmenté ; avec hausse d'impôts et emprunts en 2022, sans débat public, ni explication portée par les autres groupes minoritaires.



Conte de Noël (texte original)

Petite souris a froid.

Les courants d'air se sont invités en son logis.
Elle frissonne sous la pluie d'automne.
La cause? Un feu qui lui a tout pris.
Ne reste plus que des poutres noircies,
Noyées sous les trombes d'eau des mulots pompiers;
Heureusement que ces vaillants et dévoués combattants du feu étaient là!
Aujourd'hui elle a tout perdu;
Provisions, meubles, jouets, vêtements, photographies souvenirs.
A l'approche de Noël c'est triste.
Mais un bruit court, un mot résonne dans tous les foyers alentour.
Hérissons, souris, renard, poules, chiens chats,
Toutes gentes poilues et ailées se regroupent sous ces quelques lettres épelées :
S O L I D A R I T E

Quand Marianne apparaît-elle vraiment ?

- En réponse à la question de la page 1 :

- 1. 1792 : la naissance de Marianne dans la Révolution
- 2. 1800-1870 : disparition sous l'Empire puis retour progressif
- 3. 1870-1880 : la Troisième République l'installe dans les Mairies

Agenda Culturel

Etampes :

Salle St Antoine (spectacle d'impro)
Les anominou's le 13 décembre à 20h

Lardy :

Salle René CASSIN : Dimanche 25 janvier à 16h : le médecin malgré lui par la troupe "les têtes de bois" dans un spectacle masqué. (cf Les hivernales 2026 : du 5 janvier au 14 février).

Réservations au 01 69 27 14 94

Villeconin :
Au P'tit Vilco

- 17 janvier : Karaoké,
- 14 février : concert des ref fish,
- 28 mars : concert Dick Annegarn

Courrier des lecteurs

Question : Un lecteur s'interroge sur le débat démocratique à Étréchy.

Réponse DLR : *La campagne électorale commence : c'est le moment de faire le bilan et d'imaginer l'avenir. Si le mandat actuel ne vous convainc pas, dites-le, proposez, échangez. Les futurs élus hériteront d'une capacité d'investissement très réduite, il faudra inventer autrement, ensemble. Étréchy le mérite.*

Question : Spectateur irrégulier des Conseils municipaux, je me permets d'envoyer à cette sympathique gazette et bol d'air frais mon ressentiment. M. le Maire devrait savoir, étant donné sa bonne culture administrative, que le Conseil municipal n'est pas seulement qu'une chambre d'enregistrement, c'est aussi un lieu de débats (si possible courtois : certes, le Maire exerce les pouvoirs de police administrative, mais l'animosité n'est pas forcément nécessaire). Concernant sa remarque agressive sur une prise de photo par un élu, M. le Maire aurait pu ajouter une explication sur le fait que les vidéos des Conseils faites à la CCEJR sont diffusées et paradoxalement une photo en Conseil place Charles de Gaulle ne peut être prise. Je ne peux qu'encourager les citoyens à venir assister au Conseil municipal (il y en aura peu d'ici les nouvelles élections) pour se faire une opinion sur la tenue des débats menée par notre Maire actuel.

Réponse DLR : *le Conseil municipal est une réunion publique (article L2121-18 du CGCT). Il est en principe autorisé de prendre des photos ou de filmer, tant que cela ne perturbe pas le déroulement du Conseil. Les Conseillers municipaux, en tant que personnalités publiques dans l'exercice de leur mandat, ne peuvent pas s'opposer de manière générale à être photographiés lors des séances publiques.*

La 5ème édition des lutins à Auvers St Georges !



À l'approche des fêtes, l'Atelier des Lutins a de nouveau offert aux familles une journée hors du temps, faite de rires, de rencontres et de créativité.

Pour sa cinquième édition, plus de 500 visiteurs, parfois venus de Communes voisines, ont été accueillis par une trentaine de bénévoles. La force de l'événement tient à son esprit : réinventer la magie de Noël avec peu, mais ensemble.

Tout au long de la journée, petits et grands ont découvert des ateliers basés sur la récupération : bonhommes en laine, sapins personnalisés, guirlandes, objets en papier, compositions florales, jouets réparés avec le Répare'joujou, maquillage naturel...

Chacun pouvait repartir avec une création unique, preuve que l'imagination suffit souvent. Dans l'espace contes, la Mère Noël, ses lutins et parfois le Père Noël

embarquaient les enfants dans des histoires écrites pour l'occasion, tandis qu'ailleurs se fabriquaient de délicieuses boules de chocolat. Puis la grande Parade des Lutins a conduit le cortège jusqu'à la place du marché pour décorer le sapin communal, clochettes en main, en chantant une version revisitée de *Vive le Vent*. Soupe paysanne, crêpes et produits locaux prolongeaient la convivialité du midi. La tombola a également rythmé la journée. Les bénéfices des ateliers seront reversés à la caisse des écoles.

Et déjà, un horizon se dessine : fin 2026, faire vivre les Lutins sur deux jours consécutifs, le samedi à Étréchy, puis le dimanche à Auvers, pour donner une véritable continuité et du sens à cet événement partagé entre nos deux villes.

Notre plume vous plaît-elle ?

Si vous partagez nos valeurs, si vous souhaitez que cette gazette continue d'exister, nous faisons appel à votre générosité et à vos retours de lecteurs. Notre association est au 10, rue de la butte St Martin et nous sommes joignables au **07.82.80.66.13** ou par mél : etrechyensembletsolidaires@gmail.com

